Département de Haute-Savoie
Commune de Sciez
614 avenue de Sciez 74140 SCIEZ
Tel : 04 50 72 60 09 -
Mail : contact@ville-sciez.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté n° PERM/2025/16.
Objet : Règlementation de stationnement.

Le Maire,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-27 et L.2122-28, L.2212-1 à L.2212-4, L2122-29, L.2213-1 à L.2213-6,
Vu le code de la route et notamment ses articles L.411-1, L.411-6, R.110-1 et R.110-2, R.130-3, R.130-4, R.415-6, R.411-8, R.411-25, R.412-28, R.417-10, R.417-11, R.417-12,
Considérant qu'il y a lieu de faciliter l'accès au véhicule chargé de la collecte des ordures ménagères sur le marché,

ARRETE

Article 1 :
Afin de faciliter l'accès au véhicule chargé de la collecte des ordures ménagères produites sur le marché hebdomadaire de SCIEZ, le stationnement de tout véhicule sera interdit sur une longueur de 15 mètres sur le parking des Charmes, aux abords de l'immeuble « LE BONLIEU », à proximité de l'établissement « LE CREDIT AGRICOLE » du vendredi à 12 heures au lundi 10 heures tout au long de l'année.

Article 2 :
Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur à la date de mise en place par les services techniques municipaux, de la signalisation réglementaire correspondant à ces mesures.

Article 3 :
Toute infraction aux dispositions qui précèdent sera constatée et poursuivie conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 :
Ampliation du présent arrêté est adressée à :
-Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de SCIEZ
-Monsieur le Directeur Général des Services.
-Madame la Directrice des Services Techniques.
-Monsieur le Chef du Service de la Police Pluri-communale.
-Archives municipales

Fait à SCIEZ, le 23 juin 2025

Le Maire,
Cyril DEMOLIS.

MAIRIE DE SCIEZ
Haute-Savoie